

Mairie de PALAVAS LES FLOTS
Hôtel de Ville
16 Boulevard Maréchal Joffre
BP 106
34250 PALAVAS LES FLOTS
Tél. : 04.67.07.73.00
Fax. : 04.67.07.73.01
www.palavaslesflots.com
mairie@palavaslesflots.com



AUTORITE PARENTALE

GUIDE PRATIQUE

Conditions :

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger en matière de sécurité, santé et moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents doivent associer l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Le principe de l'autorité parentale applicable avant le 4 mars 2002, se définit comme étant une autorité qui appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité.

Les parents ont à cet égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Où s'adresser ?

Pour toute information, il convient de s'adresser :

✦ au service accueil et de renseignement du Tribunal de grande instance de votre domicile :

Tribunal de Grande Instance de Montpellier

Place Pierre Flotte

34000 Montpellier

Tél. : 04.67.12.62.05

Fax. : 04.67.12.63.88

✦ au service des Maisons de justice et du droit - www.cdad-herault.justice.fr - Tél. 04.67.72.76.80 (Maison de Montpellier La Paillade)

A Palavas les Flots, vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00.

Nous sommes là pour vous aider



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

cerfa

12785*01

Demande d'exercice conjoint de l'autorité parentale

(Article 372 et 365 du code civil et 1180-1 du code de procédure civile)

Votre identité :

MERE

Votre nom de famille : _____

Eventuellement, votre nom d'usage : _____

Vos prénoms : _____

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre lieu de naissance (commune et département ou pays) : _____

Votre adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Votre numéro de téléphone ou de télécopie, le cas échéant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PERE

Votre nom de famille : _____

Eventuellement, votre nom d'usage : _____

Vos prénoms : _____

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre lieu de naissance (commune et département ou pays) : _____

Votre adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Votre numéro de téléphone ou de télécopie, le cas échéant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

L'identité de vos enfants communs :

PREMIER ENFANT

Ses nom et prénoms : _____

Reconnu(e) par son père le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

et, le cas échéant, reconnu(e) par sa mère le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

DEUXIEME ENFANT

Ses nom et prénoms : _____

Reconnu(e) par son père le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

et, le cas échéant, reconnu(e) par sa mère le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

TROISIEME ENFANT

Ses nom et prénoms : _____

Reconnu(e) par son père le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

et, le cas échéant, reconnu(e) par sa mère le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

QUATRIEME ENFANT

Ses nom et prénoms : _____

Reconnu(e) par son père le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

et, le cas échéant, reconnu(e) par sa mère le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Votre demande :

Vous demandez au Greffier en Chef du tribunal de grande instance d'enregistrer votre déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale.

Vous devez produire à l'appui de votre demande les pièces originales dont la liste figure ci-après.

Fait à :

Le :

Votre signature :

LA MERE

LE PERE

Liste des pièces à joindre obligatoirement à votre demande

Dans tous les cas, vous devez produire :

- la copie intégrale de l'acte de naissance de la mère
- la copie intégrale de l'acte de naissance du père
- la copie intégrale de l'acte de naissance du ou des enfants
- un justificatif du domicile de l'enfant (avis d'imposition, certificat de scolarité, ...)
- vos pièces d'identité (carte d'identité, passeport, ...)